

---

# **IGE+XAO SA**

*Société Anonyme au capital de 5 497 030 euros  
Siège social : 16, Boulevard Déodat de Séverac  
31770 COLOMIERS  
338 514 987 RCS Toulouse*

## **COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2016**

# IGE+XAO SA

*Société Anonyme au capital de 5 497 030 euros  
Siège social : 16, Boulevard Déodat de Séverac  
31770 COLOMIERS  
338 514 987 RCS Toulouse*

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2016**

### **Compte-rendu**

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est réunie le 29 janvier 2016 au 16 Boulevard Déodat de Séverac à Colomiers (31770), le nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance était de 57, détenant 933 897 actions (soit 65,56% des actions ayant le droit de vote) et représentant 1 348 081 voix.

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

\*\*\*\*

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos au 31 juillet 2015 ont été approuvés (première et deuxième résolutions).

L'Assemblée Générale a approuvé le renouvellement de chacune des conventions suivantes (troisième résolution) :

- Convention d'intégration fiscale entre les sociétés françaises du Groupe,
- Convention d'assistance en matière administrative, de communication, de direction et d'encadrement avec la société IGE SA,
- Convention de gestion de trésorerie entre les sociétés françaises du Groupe,
- Engagement de caution au profit de la société Mayridis Voyages d'un montant de 100 000 euros,
- Avance en compte-courant non rémunérée à la filiale IGE+XAO Madagascar.

De même, elle a constaté le montant des dépenses et charges non déductibles (quatrième résolution) et a donné quitus aux Administrateurs (cinquième résolution).

---

L'Assemblée Générale a par ailleurs approuvé l'affectation du résultat (sixième résolution) se traduisant par la distribution d'un dividende de 1 euro brut par action, mis en paiement le 15 février 2016 (date de détachement : 10 février 2016 après Bourse).

Elle a également renouvelé l'autorisation conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'acquérir des actions de la Société (septième résolution) dans le cadre de la reconduction du Programme de Rachat d'Actions.

Elle a donné au Conseil d'Administration l'autorisation à l'effet de verser aux Administrateurs indépendants et/ou qui ne reçoivent pas de rémunération directe d'une des filiales du Groupe des jetons de présence pour un montant total de 6 600 euros.

L'Assemblée Générale a, en outre, renouvelé, pour une durée de 6 exercices, les mandats d'Administrateur, de Monsieur Alain DI CRESCENZO (neuvième résolution) et de Monsieur Pierre REVEL-MOUROZ (onzième résolution) et a approuvé les conditions de cessation du contrat de travail de Monsieur Alain DI CRESCENZO actuellement suspendu (dixième résolution) dans les conditions définies par Conseil d'Administration du 29 juillet 2011.

Enfin, l'Assemblée Générale a conféré tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts, publications, formalités légales ou autres (douzième résolution).